



# orizzonti

ABONNEMENT ANNUEL • SUISSE CHF 20.- • ETRANGER EURO 20.- • EXTRA UE EURO 30.-

ANNEE XLVI MARS 2023 • NR. 174

REVUE TRIMESTRIELLE D'INFORMATION POUR LES DROITS DES ANIMAUX PUBLIÉE EN FRANÇAIS, ALLEMAND ET ITALIEN • PRIX INTERNATIONAL DE LA PRESSE SPÉCIALISÉE

FONDÉE PAR MILLY SCHÄR-MANZOLI





Au cours de ces longues années d'activité, suivant l'évolution de la sensibilité publique, nous avons abordé dans ces pages de nombreux sujets outre celui pour lequel notre association est née il y a plus de 40 ans :

la lutte contre la vivisection.

L'attention croissante portée à l'alimentation végétale, au combat contre l'exploitation des animaux sous toutes ses formes n'a pas encore donné les résultats escomptés mais nous a poussés à élargir les "horizons" informatifs de ce trimestriel.

La préoccupation croissante pour le **futur de notre planète** et donc notre responsabilité face à toute la nature, y compris les autres animaux, la lutte contre toute forme d'oppression envers quiconque et dans tous les domaines déterminent ce qu'on appelle la **vision "antispéciste"**.

Les journées commémoratives, les déclarations internationales sur les droits des animaux comme celle de l'UNESCO datant de 1978 qui, dans pas moins de 14 articles, étend certains droits de l'homme aux animaux non humains ou encore des traités tels que le traité de Lisbonne qui, en 2007, a déclaré que "les animaux sont des êtres sensibles, c'est-à-dire capables de ressentir du plaisir et de la douleur" ne suffisent pas.

Ce sont des concepts importants mais qui ne se reflètent malheureusement pas dans la réalité des faits, dans les trop nombreuses lacunes législatives qui gouvernent notre coexistence avec les autres espèces. Un changement de mentalité est nécessaire et pour cela nous vous invitons à lire l'article de la page 9.

Dans ce numéro, nous revenons aussi largement, de manière approfondie et comme toujours bien documentée, sur le thème qui a donné naissance à notre association : **l'expérimentation animale**.

Comme déjà dit à de nombreuses reprises, dans notre pays la situation est très grave en particulier en ce qui concerne le nombre d'animaux qui meurent chaque année dans les laboratoires suisses peinant à évoluer vers une recherche plus éthique et scientifiquement fiable.

Nous proposons donc des analyses et des témoignages qui, une fois de plus, soulignent les possibilités de la recherche sans animaux.

N'oubliez pas de nous aider à diffuser les **deux initiatives fédérales contre l'importation de fourrures et de foie gras en Suisse**.

Vous trouverez encore les listes de signatures dans ce numéro. Signez-les si vous ne l'avez pas déjà fait et demandez-en d'autres si vous avez la possibilité de faire signer des personnes autour de vous. Merci pour votre soutien et bonne lecture.

MAX MOLTENI PRÉSIDENT DE L'ATRA

# Sommaire

ANNEE XLVI MARS 2023 • NR. 174

Actualité	03
Initiative Foie Gras	05
Initiative Fourrure	07
Commentaire	09
Infos ATRA	10
Dossier	11
Défense des Animaux Errants	15
ATRA Shopping	16
La Colline aux Lapins	19
Veggie à Table	20
Notre Catalogue	23

## Impressum

### Orizzonti

Revue d'information pour les droits des animaux

### Organe officiel de l'ATRA

Association suisse pour l'abolition de la vivisection

### Editeur

ATRA, via Capelli 28, CH-6900 Lugano

Tel. 091 970 19 45 - Fax. 091 970 19 46

infoatra@blueemail.ch - <http://www.atra.info>

Facebook: *Atra diritti animali* - Instagram: *Atra Animal Rights*

### Horaire

Du lundi au vendredi : de 14.00 à 17.00 heures

### Rédaction

Max Molteni, Natascia Gamba,

Massimo Tettamanti, Silva Martinelli

### Traduction

Lisa Simeoni Fragnière

### Collaborateurs externes

Elena Grisafi, Norman Lipari, Paola Marchisio, Sabrina Piacente

### Photo de couverture

Dan Mood - Pixabay

### Tirage

5.000 exemplaires

### Abonnement annuel

Suisse CHF 20.-

Etranger UE CHF 30.- (Euro 20.-)

Extra UE CHF 45.- (Euro 30.-)

### Publicité

1/1 page CHF 1'000.-

1/2 page CHF 600.-

1/4 page CHF 300.-

**Des informations détaillées peuvent être obtenues sur demande auprès de l'éditeur.**



### Imprimerie

Tipografia Fontanaprint SA - 6963 Pregassona

Imprimé sur papier écologique.

Reproduction de textes et photos

autorisée à condition que la source soit citée.



PHOTO: JULIEN TROMEUR / PAKABAY

# De nouvelles technologies pour des médicaments plus sûrs

Le 6 décembre 2022, un important article a été publié dans la revue Nature sur les Organ-on-a-Chip (organes sur puces électroniques), l'une des méthodes de recherche sans animaux les plus prometteuses. Ces méthodes font usage d'un mix de matériel humain et de technologies informatiques de pointe. Étant donné leur complexité technique mais, dans le même temps, leur grande importance dans la recherche sans animaux, nous avons décidé de présenter la dernière étude à leur sujet dans un langage compréhensible pour les non-spécialistes.

Le processus de développement d'un médicament est long et coûteux car il est basé sur des modèles de laboratoire utilisant des animaux ne pouvant pas prédire les réactions humaines à ces médicaments potentiels. Malgré des investissements de milliards de dollars dans la recherche et le développement, le processus d'approbation de nouveaux médicaments reste long et coûteux en raison d'un taux d'échec élevé. **Cet échec est typique car les modèles animaux n'ont pas de valeur prédictive, ils ne sont donc pas en mesure de prédire ce qui se passera chez l'être humain.** C'est pourquoi des médicaments toxiques continuent d'avoir des effets néfastes pour les humains lorsqu'ils atteignent les essais cliniques ou une fois sur le marché. **Cet échec scientifique préoccupe les chercheurs et tous les patients qui ont un besoin désespéré d'accéder à des médicaments à l'efficacité prouvée et au profil de sécurité amélioré.** Près de 75% des coûts en recherche et développement sont le coût de l'échec. Dans 75% des cas, le médicament candidat est considéré comme efficace et sûr selon les premiers tests sur les animaux mais se révèle ensuite inefficace, dangereux ou ayant une valeur commerciale limitée lors des essais cliniques sur l'homme.

**L'objectif de certains chercheurs est d'avoir à disposition des technologies capables de prédire immédiatement l'échec éventuel d'un médicament sans causer de dommages et/ou tuer d'abord des animaux et des personnes par la suite.**

De cette manière, il serait possible de concentrer le temps et les ressources sur des médicaments candidats offrant une plus forte probabilité de succès clinique, une plus grande sécurité pour les patients, des coûts inférieurs, des délais plus rapides et pas d'usage d'animaux. Le consortium Innovation and Quality (IQ) est une collaboration entre firmes pharmaceutiques et biotechnologiques qui vise à faire progresser la

science et la technologie en améliorant les programmes de découverte de médicaments. Afin de promouvoir cet objectif, le consortium a décrit une série de critères de prestation qu'un nouveau modèle technologique doit satisfaire pour être qualifié, l'un de ceux-ci est la technologie des Organ-on-a-Chip. **Cette technologie consiste en la croissance de cellules sur de petits dispositifs imitant les organes du corps comme par exemple le foie.** Elle a pour but d'identifier la toxicité d'une molécule avant qu'elle ne soit administrée aux humains. Dans cette étude, **les auteurs ont analysé 870 Organ-on-a-Chip qui simulent le foie humain** (organe où se déroulent de nombreuses réactions métaboliques) **pour déterminer dans quelle mesure ils prédisent les dommages au foie causés par les médicaments.** Les dommages au foie représentent l'une des causes les plus communes d'échec des médicaments. Pour cette raison, les chercheurs ont utilisé les 870 Organ-on-a-Chip pour tester 27 médicaments différents dont on connaît la toxicité ou l'innocuité pour le foie humain. Les résultats ont été comparés à ceux obtenus soit par des études sur les animaux, soit par de simples cultures cellulaires de foie humain (c'est-à-dire les premières méthodes appelées alternatives, remontant à quelques décennies).

**Le résultat est que les Organ-on-a-Chip sont bien supérieurs aux expériences sur les animaux dans la prédiction d'effets collatéraux chez l'homme et également supérieurs aux simples cultures de cellules de foie humain actuellement utilisées.** Les résultats suggèrent que l'utilisation généralisée d'Organ-on-a-Chip au lieu d'animaux pourrait réduire les dommages causés par les médicaments aux patients et à la recherche clinique.

Pour les initiés, voici la référence de l'article :

<https://www.nature.com/articles/s43856-022-00209-1>

Performance assessment and economic analysis of a human Liver-Chip for predictive toxicology Communications Medicine volume 2, Article number: 154 (2022), 06 December 2022

MASSIMO TETTAMANTI - CONSULTANT SCIENTIFIQUE DE L'ATRA



# La face cachée d'Elon Musk

**Le 5 décembre dernier, la revue Reuters a révélé les terribles expériences menées sur des animaux par la société Neuralink d'Elon Musk. Voici la vérité choquante qui se cache derrière l'un des personnages les plus discutés du moment.**

Le gouvernement fédéral des États-Unis a placé sous enquête la société Neuralink Corp d'Elon Musk - une entreprise de dispositifs médicaux - pour violation de la loi sur le bien-être des animaux.

C'est le personnel de l'entreprise lui-même qui s'est adressé aux autorités et a déclaré que les expériences menées sur les animaux causaient des souffrances et des morts inutiles. Neuralink Corp développe un implant cérébral qui a pour objectif d'aider les personnes paralysées à remarcher et de soigner d'autres troubles neurologiques. L'enquête fédérale a été ouverte par l'inspecteur général du département de l'agriculture des États-Unis sur la recommandation de plus de 20 employés et porte sur les violations de la loi sur le bien-être animal qui régit la manière dont les chercheurs traitent les animaux et effectuent des tests sur eux. Les chercheurs, soumis à une pression constante par leur PDG pour obtenir des résultats dans de brefs délais, ont dénoncé le nombre élevé d'expériences ratées et les souffrances et décès inutiles infligés aux cobayes qui en ont résulté.

Même s'il est vrai que les tests sur les animaux sont obligatoires légalement (ils ne sont pas illégaux en soi, ils sont obligatoires), **des employés ainsi que des ex-employés de Neuralink affirment que le nombre d'animaux tués est supérieur à celui nécessaire en raison des pressions exercées par Musk.**

Les sources de Reuters n'ont pas pu quantifier le nombre exact d'animaux impliqués étant donné que l'entreprise ne tient pas de registres précis concernant les animaux utilisés et tués ; toutefois, **Reuters cite quatre expériences impliquant 86 porcs et deux singes qui ont été entachées d'erreurs humaines dues non seulement au stress mais aussi à un manque de**

**formation du personnel, des erreurs qui ont en plus rendu indispensable la répétition de ces tests.** A plusieurs occasions au cours des années, Elon Musk aurait dit à ses employés d'imaginer avoir " une bombe attachée à la tête " dans une tentative d'accélérer les résultats, menaçant de mettre l'entreprise en faillite et de procéder à des licenciements collectifs s'ils ne progressaient pas très rapidement. Deux anciens employés ont dit à Reuters avoir quitté l'entreprise justement car ils étaient préoccupés par ces méthodes de recherche sur les animaux.

D'autres documents recueillis par Reuters décrivent un cas de 2021 où, dans le cadre d'une étude, **25 cochons sur 60 ont eu des dispositifs de la mauvaise taille implantés dans la tête.**

Dans un autre cas, le personnel a implanté accidentellement le dispositif de Neuralink sur la mauvaise vertèbre de deux cochons différents au cours de deux interventions chirurgicales différentes (en vérité, ils n'avaient même pas compté correctement les vertèbres).

Malgré cela, Elon Musk a affirmé que sa société veut entreprendre les premiers tests sur l'homme dans les six mois à venir.

**Cette situation, qui dure depuis des années, témoigne, une fois de plus, du fait que les tests sur les animaux ne sont effectués que pour des obligations légales et non pour obtenir de réelles informations concernant les humains.** Si les chercheurs croyaient vraiment à la validité scientifique des tests sur les animaux, ils les réaliseraient au mieux car une recherche bien faite donne des résultats plus rapidement qu'une recherche mal faite. Mais il doit s'agir d'une véritable recherche, utilisant des méthodes fiables, et non pas basée sur la vivisection qui est certes pratiquée d'une manière conforme à la loi, mais sans réelle fiabilité pour l'humain. **Mais tant que des réglementations obsolètes et les intérêts économiques prévaudront, les animaux continueront de mourir.**

SOURCE (ARTICLE ORIGINAL EN ANGLAIS) :

[HTTPS://WWW.REUTERS.COM/TECHNOLOGY/MUSKS-NEURALINK-FACES-FEDERAL-PROBE-EMPLOYEE-BACKLASH-OVER-ANIMAL-TESTS-2022-12-05/](https://www.reuters.com/technology/musk-neuralink-faces-federal-probe-employee-backlash-over-animal-tests-2022-12-05/)



Initiative à signer !

# OUI à l'interdiction d'importer du foie gras

*La cruauté envers les animaux  
n'est pas un plaisir !*



Pour le bien-être des animaux !  
Pour notre agriculture !  
Pour nos valeurs !



[www.initiative-foie-gras.ch](http://www.initiative-foie-gras.ch)

# Initiative populaire fédérale

## « Oui à l'interdiction d'importer du foie gras (Initiative foie gras) »



Publiée dans la Feuille fédérale le 28 juin 2022. Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

La Constitution<sup>1</sup> est modifiée comme suit :

### Art. 80, al. 2<sup>ter</sup><sup>2</sup>

2<sup>ter</sup> L'importation de foie gras et de produits à base de foie gras est interdite.

### Art. 197, ch. 15<sup>3</sup>

15. Disposition transitoire ad art. 80, al. 2<sup>ter</sup>  
(Interdiction d'importer du foie gras)

L'Assemblée fédérale édicte les dispositions d'exécution de l'art. 80, al. 2<sup>ter</sup>, deux ans au plus tard après son acceptation par le peuple et les cantons. Si les dispositions d'exécution n'entrent pas en vigueur dans ce délai, le Conseil fédéral les édicte sous la forme d'une ordonnance et les met en vigueur à cette échéance. L'ordonnance a effet jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions édictées par l'Assemblée fédérale.

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> Le numéro définitif du présent alinéa sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin ; celle-ci le déterminera en fonction des autres dispositions en vigueur de la Constitution et procédera à l'adaptation dans l'ensemble du texte de l'initiative.

<sup>3</sup> Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature.

Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton	N° postal	Commune politique

	Nom, Prénom (écrire à la main, si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1		/ /			
2		/ /			
3		/ /			
4		/ /			
5		/ /			

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: Katharina Büttiker, Horn 2, 8714 Feldbach, Luc Fournier, Route de Pré-Marais 3, 1233 Bernex, Marion Theus, Winkelstrasse 17, 7250 Klosters, Erich Gysling, Steinacherstrasse 17c, 8910 Affoltern am Albis, Thomas Meyer, In der Ey 73, 8047, Zürich, Barbara Keller-Inhelder, Zürcherstrasse 190, 8645, Rapperswil-Jona, Renato Pichler, Niederfeldstrasse 92, 8408 Winterthur, Martina Munz, Fernsichtstrasse 21, 8215 Hallau, Maya Conoci, Chressibuech 27, 8580 Hefenhofen, Thomas Minder, Rheinstrasse 84, 8212 Neuhausen, Aaricia Mérat, Chemin des Lys 37, 1284 Chancy, Elena Grisafi Favre, Rue Guillaume Farel 5, 2053 Cernier, Ursus Piubellini, Sentiero Vinorum 2, 6900 Massagno.

**Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : 28.11.2023** - Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée au plus vite au comité d'initiative : Initiative foie gras, Kantonsstrasse 29, 7205 Zizers

**Pour obtenir d'autres listes et infos sur l'initiative :** [www.initiative-foie-gras.ch](http://www.initiative-foie-gras.ch)

**Soutenez l'initiative populaire par un don :** IBAN: CH94 8080 8003 0664 7347 7

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ..... (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)

Sceau

Lieu : ..... Date : .....

Signature : ..... Fonction officielle : .....

--



Initiative à signer !

**OUI**

**à l'interdiction  
d'importer de la  
fourrure provenant  
d'animaux maltraités**

Pour le bien-être des animaux !  
Pour nos valeurs !



[www.initiative-fourrure.ch](http://www.initiative-fourrure.ch)

## Initiative populaire fédérale

# « Oui à l'interdiction d'importer des produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements (Initiative fourrure) »



Publiée dans la Feuille fédérale le 28 juin 2022. Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

La Constitution<sup>1</sup> est modifiée comme suit :

### Art. 80, al. 2<sup>bis</sup> 2

<sup>2bis</sup> L'importation de produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements est interdite.

### Art. 197, ch. 15<sup>3</sup>

15. Disposition transitoire ad art. 80, al. 2<sup>bis</sup> (Interdiction d'importer des produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements)

L'Assemblée fédérale édicte les dispositions d'exécution de l'art. 80, al. 2<sup>bis</sup>, deux ans au plus tard après son acceptation par le peuple et les cantons. Si les dispositions d'exécution n'entrent pas en vigueur dans ce délai, le Conseil fédéral les édicte sous la forme d'une ordonnance et les met en vigueur à cette échéance. L'ordonnance a effet jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions édictées par l'Assemblée fédérale.

<sup>1</sup> RS 101 <sup>2</sup> Le numéro définitif du présent alinéa sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin ; celle-ci le déterminera en fonction des autres dispositions en vigueur de la Constitution et procédera à l'adaptation dans l'ensemble du texte de l'initiative. <sup>3</sup> Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature.

Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton	N° postal	Commune politique			
	Nom, Prénom (écrire à la main, si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1		/ /			
2		/ /			
3		/ /			
4		/ /			
5		/ /			

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: Katharina Büttiker, Horn 2, 8714 Feldbach, Luc Fournier, Route de Pré-Marais 3, 1233 Bernex, Marion Theus, Winkelstrasse 17, 7250 Klosters, Erich Gysling, Steinacherstrasse 17c, 8910 Affoltern am Albis, Thomas Meyer, In der Ey 73, 8047, Zürich, Barbara Keller-Inhelder, Zürcherstrasse 190, 8645, Rapperswil-Jona, Renato Pichler, Niederfeldstrasse 92, 8408 Winterthur, Martina Munz, Fernsichtstrasse 21, 8215 Hallau, Maya Conoci, Chressibuech 27, 8580 Hefenhofen, Thomas Minder, Rheinstrasse 84, 8212 Neuhausen, Aaricia Mérat, Chemin des Lys 37, 1284 Chancy, Elena Grisafi Favre, Rue Guillaume Farel 5, 2053 Cernier, Ursus Piubellini, Sentiero Vinorum 2, 6900 Massagno, Doris Fiala, San Bastiaun 50A, 7503 Samedan, Kurt Aeschbacher, Bürglistrasse 4, 8002 Zürich.

**Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : 28.11.2023** - Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée au plus vite au comité d'initiative : Initiative fourrure, Kantonsstrasse 29, 7205 Zizers

**Pour obtenir d'autres listes et infos sur l'initiative :** [www.initiative-fourrure.ch](http://www.initiative-fourrure.ch)

**Soutenez l'initiative populaire par un don :** IBAN: CH79 8080 8007 9639 0160 6

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ..... (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)

Sceau

Lieu : ..... Date : .....

Signature : ..... Fonction officielle : .....

--





# La "révolution" antispéciste

Chaque année à la fin du mois d'août, on célèbre - en Suisse aussi - la Journée mondiale pour la fin du spécisme. Nous vous proposons une réflexion sur la signification morale profonde de ce concept.

Tout comme la lutte contre le **racisme** veut abolir les discriminations raciales et celle contre le **sexisme** a pour objectif d'atteindre une vraie parité entre les genres, la lutte contre le **spécisme** rejette et veut dépasser la vision anthropocentrique traditionnelle encore dominante. Ryder a décrit ce concept après avoir mené des expériences sur des animaux et changé radicalement de position, devenant un défenseur des droits des animaux. Comme il l'expliquait, le **spécisme** est par analogie aux thématiques telles que le racisme et le sexisme, **une forme de discrimination mais basée uniquement sur la différence d'espèce**. On attribue des valeurs morales différentes aux individus n'appartenant pas à notre espèce animale.

**La requête antispéciste, notre requête, est d'élargir le cercle de la considération morale à tous les êtres sentients.** Les règles, les coutumes existant aujourd'hui dans la société humaine tiennent compte des autres animaux, de leurs intérêts et de leurs droits de façon nettement insuffisante voire indigne. Même dans des pays comme la Suisse qui se vante (de façon souvent injustifiée) de lois parmi les meilleures au monde en matière de protection des animaux, les fortes discriminations entre espèces, et toutes leurs graves conséquences, sont encore prédominantes dans l'opinion publique et dans les lois qui réglementent notre relation aux autres animaux. **L'antispécisme est une revendication qui peut et devrait intéresser chacun, même ceux qui se considèrent déjà comme écologistes ou aimant les animaux :** vous êtes sur la bonne voie mais faites encore un petit pas de plus vers la cohérence ! Dans votre alimentation, dans vos choix quotidiens, dans tous les domaines. **Il est essentiel d'agir pour cette cause**, c'est une des luttes les plus importantes de notre temps ; c'est l'invitation que nous adressons à chaque citoyen mais aussi - et en particulier - **aux organes d'information** afin qu'ils traitent ce sujet sérieusement et sans préjugés. **Le monde de l'instruction** est aussi fondamental, lui qui est toujours plus confronté à la sensibilité éthique croissante des nouvelles générations, de ceux qui auront le pouvoir et le devoir de changer les choses ces prochaines années, en remédiant aussi comme possible à nos erreurs. Et non des moindres, il y a **la classe politique** qui doit sortir du tragique périmètre de lois faites par les humains dans l'intérêt exclusif des humains

et qui doit agir afin qu'à tous ceux qui partagent cette planète soit enfin reconnu le droit à la vie, à la dignité, à ne pas souffrir, à la liberté. C'est aussi dans ce sens que va l'importante "**Déclaration de Montréal sur l'exploitation animale**", document publié dans le monde entier en octobre dernier à l'occasion de la Journée mondiale des animaux. Signé par plus de 450 académiciens et académiciennes spécialisés en philosophie morale et politique provenant de 39 pays, le texte dénonce l'injustice fondamentale de l'exploitation des animaux sur la base des connaissances actuelles dans les domaines de compétence de ces universitaires. On y lit : *"Nous condamnons l'ensemble des pratiques qui supposent de traiter les animaux comme des choses ou des marchandises. Dans la mesure où elle implique des violences et des dommages non nécessaires, nous déclarons que l'exploitation animale est injuste et moralement indéfendable. En éthologie et en neurobiologie, il est bien établi que les mammifères, les oiseaux, les poissons et de nombreux invertébrés sont sentients, c'est-à-dire capables de ressentir du plaisir, de la douleur et des émotions. Ces animaux sont des sujets conscients ; ils ont leur propre point de vue sur le monde qui les entoure. Il s'ensuit qu'ils ont des intérêts : nos comportements affectent leur bien-être et sont susceptibles de leur faire du bien ou du mal. D'un point de vue politique et institutionnel, il est possible de cesser de voir les animaux comme de simples ressources à notre disposition. Le fait que ces individus ne soient pas membres de l'espèce Homo sapiens n'y change rien : s'il semble naturel de penser que les intérêts des animaux comptent moins que les intérêts comparables des êtres humains, cette intuition spéciste ne résiste pas à un examen attentif. Toutes choses égales par ailleurs, l'appartenance à un groupe biologique (qu'il soit délimité par l'espèce, la couleur de peau ou le sexe) ne peut justifier des inégalités de considération ou de traitement"*.

Le texte complet peut être consulté en suivant ce lien :

<https://greaa.ca/declaration-de-montreal-sur-l'exploitation-animale/>.

Faire tomber les barrières est souvent un parcours long et sinueux, et la lutte contre le spécisme ne fait pas exception. **Mais ceux d'entre nous qui ont l'habitude d'interagir avec le milieu scolaire ont des raisons d'entrevoir un rayon de lumière au bout de ce tunnel** qui trouve son origine dans l'histoire même de notre présence sur cette planète. Comme nous le faisons depuis de nombreuses années, ces prochaines semaines **nous participerons** par nos conférences aux **Journées autogérées dans les lycées du canton du Tessin** et nous sommes certains que nous aurons des raisons d'être relativement optimistes parce que nous verrons encore cette lumière dans les regards et dans l'enthousiasme de ces étudiants qui, bien qu'avec mille contradictions, posent des questions et cherchent des réponses sur la manière d'améliorer la coexistence sur Terre avec nos semblables, avec les autres animaux et avec la nature tout entière.

# Campagne bonnements

Avez-vous renouvelé votre abonnement ?

**Faites un petit geste pour nous soutenir !**

Recevoir Orizzonti chez vous pendant une année ne vous coûte que:

**CHF 20.-** pour la Suisse,

**CHF 35.- (Euro 20.-)** pour le reste de l'Europe,

**CHF 45.- (Euro 30.-)** pour les pays extra-européens.

**Ce prix s'entend pour une année et est valable à partir du jour du versement.**

**VOTRE CONTRIBUTION NOUS PERMET DE COUVRIR LES FRAIS D'IMPRESSION ET D'EXPÉDITION.**



**NOUS AVONS  
BESOIN DE  
VOTRE AIDE POUR  
POURSUIVRE LA  
LUTTE EN FAVEUR  
DE NOS AMIS  
À 4 PATTES !**

## ● E-BANKING

Nous demandons à tous ceux et celles qui ont la possibilité de faire des versements par E-Banking d'utiliser ce système aussi pour les dons faits à notre association. Chaque versement fait à l'aide d'un bulletin de versement postal entraîne d'importants frais de tenue de compte.

Voici les coordonnées pour effectuer des versements sans le bulletin :

**ATRA - 6900 Lugano**

CCP nr. **69-1810-7**

IBAN: **CH85 0900 0000 6900 18107**

BIC: **POFICHBEXX**

## ..... APPEL À TOUS LES ABONNÉS

Nous recevons souvent des bulletins de versement où le nom de l'expéditeur n'est pas lisible.

Nous vous prions de bien vouloir écrire en caractères d'imprimerie, afin de faciliter la mise à jour de notre liste d'adresses et l'envoi du journal. Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

## ● AVIS IMPORTANT

Tous ceux et celles qui font un don à notre association sont automatiquement inscrits sur la liste des abonnés à Orizzonti. Ils peuvent ainsi rester constamment informés de la manière dont les fonds récoltés sont investis.

**Les personnes qui ne désirent pas recevoir Orizzonti sont priées d'écrire sur le bulletin de versement « PAS DE JOURNAL »,** ce qui nous permettra d'éviter des dépenses inutiles d'affranchissement et d'expédition.

## ● COTISATION MEMBRES ACTIFS

Pour ceux qui souhaitent nous soutenir de façon plus concrète et devenir **MEMBRES ACTIFS ATRA**, la **cotisation annuelle**, qui **comprend l'abonnement d'un an à Orizzonti** et la possibilité de participer à l'assemblée annuelle de notre association se monte à **CHF 100.-** (indiquer sur le bulletin de versement le mot **MEMBRE ACTIF**).

## ● CHANGEMENT D'ADRESSE

Nous vous invitons à nous **communiquer en temps utile votre éventuel changement d'adresse** afin d'éviter qu'Orizzonti nous soit réexpédié par la poste sans indication de la nouvelle adresse.

Nous demandons en outre à ceux qui reçoivent notre revue en plusieurs exemplaires car la commande a été faite au nom de plusieurs personnes, de **nous indiquer la bonne adresse**, et à ceux qui ne souhaitent plus recevoir notre journal de **nous en informer afin d'éviter des frais inutiles** d'impression et d'expédition.

## ● ATRA INFO

**HORAIRES D'OUVERTURE :**

**Notre secrétariat 091 / 970 19 45** est à votre disposition **du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00.**

**Pour les communications urgentes**, vous pouvez nous contacter par **fax 091 / 970 19 46** ou par e-mail **infoatra@bluemail.ch.**

**Pour qui préfère nous écrire** notre adresse est la suivante : **ATRA - via Capelli 28, 6900 Lugano**



# En finir avec l'expérimentation animale et rendre la recherche médicale spécifique aux humains

CONVERSATION AVEC

## Aysha Akhtar

INTERVIEW PAR **Ivan Duran**

Le rédacteur senior de la "Harvard Health Policy Review", Ivan Duran, a interviewé **Aysha Akhtar**, M.D., M.P.H., cofondatrice, présidente et administratrice du **Center for Contemporary Sciences** (Centre des sciences contemporaines), une association à but non lucratif qui a pour objectif de remplacer l'utilisation d'animaux dans la recherche par des méthodes human-based à la pointe technologiquement. Vétéran dans ce domaine aux États-Unis, elle a une double spécialisation en neurologie et en médecine préventive avec une formation de base en santé publique.

**Ivan Duran (ID)** : Médecin avec une double spécialisation, Deputy Director dans l'armée américaine, commandant dans le corps des officiers américains, médecin responsable à la Food and Drug Administration (FDA) et aujourd'hui cofondatrice et administratrice de votre organisation à but non lucratif. A première vue, cela pourrait ressembler à une carrière très diversifiée mais toutes ces activités ont quelque chose en commun : le service désintéressé pour le bien commun. Qu'est-ce qui vous a poussée à titre individuel à entreprendre cette carrière ?

**Aysha Akhtar (AA)** : Plutôt que de me concentrer sur la santé au niveau individuel, je souhaitais vraiment apporter des changements positifs au sein de groupes plus vastes, voilà pourquoi la santé publique m'a autant attirée. A la FDA, j'ai mené des études sur la sécurité des vaccins et j'ai contribué à la riposte sanitaire mondiale à la pandémie de 2009. Je suis neurologue, je me suis donc concentrée en particulier sur les effets collatéraux neurologiques de certains vaccins. J'ai aussi contribué à préparer la riposte à de futures pandémies et menaces pour la santé publique. Dans l'armée, j'ai contribué à créer des stratégies de prévention et de traitement des traumatismes crâniens chez les soldats. Dans le corps militaire, j'ai participé à des missions d'assistance en cas de menace pour la santé publique comme l'Ebola et les inondations. Dans toutes les organisations pour lesquelles j'ai travaillé, y compris actuellement le Center for Contemporary Sciences, j'ai eu la possibilité de travailler au niveau macro de la santé, chose pour moi immensément gratifiante.

**ID** : Pouvez-vous nous parler de votre organisation, le Center for Contemporary Sciences (CCS) et du travail que vous y effectuez ?

**AA** : **Nous travaillons à remplacer l'expérimentation animale par des méthodes de recherche et des tests plus efficaces, basés sur la biologie humaine.** Nous le faisons à travers la formation, la politique et des partenariats scientifiques.

**ID** : De quelle façon pensez-vous que la myriade de vos expériences passées vous a aidée à atteindre votre objectif général au CCS ?

**AA** : En tant que neurologue, je sais combien il est difficile de dire à quelqu'un qu'il est atteint de la maladie de Parkinson ou que sa mère a Alzheimer. Car il n'existe pas de traitements efficaces pour ces maladies et la majeure partie des maladies neurologiques. En fait, il n'existe aucun traitement approuvé, et encore moins de ceux qui font vraiment une différence dans la vie des gens (il existe de nombreux médicaments approuvés qui ont à peine un impact). Dans l'armée, j'ai vu comment malgré les dépenses annuelles de centaines de millions de dollars pour créer des lésions à la tête chez des animaux pour la recherche, nous n'avons pas un seul traitement pour ce type de lésions.



Tout ce que l'on peut faire est aider à soulager certains des symptômes du traumatisme crânien mais nous n'avons rien qui soigne effectivement le traumatisme lui-même. Durant mes dix années de travail auprès de la FDA, j'ai vu arriver toujours plus souvent des médicaments prometteurs qui fonctionnaient et étaient sûrs chez les animaux, mais dans la majeure partie des cas ils échouent lorsqu'ils sont testés sur les êtres humains. En effet, **90-95% des médicaments et des vaccins dont la sécurité et l'efficacité ont été prouvées par des tests sur les animaux échouent lors des études cliniques.** Est-ce que vous pouvez imaginer monter dans un avion et là le pilote annonce : " Attachez vos ceintures car nous avons moins de 5% de chances d'arriver sains et saufs à destination " ? Nous demanderions une révision de tout le secteur de l'aviation. Et pourtant, nous acceptons chaque jour ce triste taux d'échec quand il s'agit de la sécurité et de l'efficacité de nos médicaments et vaccins. L'autre grande préoccupation est que **des médicaments et des vaccins qui auraient fonctionné et été sûrs pour les humains ont été abandonnés en raison de tests trompeurs sur les animaux.** Nous disposons de nombreux exemples pour étayer le fait que nous avons probablement jeté de très bons traitements et peut-être même des remèdes parce qu'ils n'avaient pas fonctionné chez les animaux. Toutes ces expériences m'ont fait comprendre que **nous avons besoin d'une nouvelle approche de la science médicale.** De plus, j'aime les animaux. La façon dont nous les traitons m'intéresse beaucoup et je sais que nous pouvons faire mieux. Nous pouvons améliorer la santé humaine sans maltraiter les animaux. Indépendamment des similitudes entre les humains et les autres animaux, nous travaillons aujourd'hui au niveau moléculaire en biochimie, physiologie et génétique et à ce niveau, il y a trop de différences entre les espèces. Nous devons revenir à l'étude de la biologie humaine, pas celle d'un rat ou d'un chat, d'un



chien ou d'un singe. Remplacer l'expérimentation animale est un avantage pour les humains et les animaux.

**ID** : A cette fin, pourquoi les chercheurs devraient-ils passer de l'expérimentation animale non humaine à une recherche médicale spécifique pour l'homme ?

**AA** : **Le futur se trouve dans la recherche basée sur la biologie humaine.** Tout d'abord, le taux d'échec de l'expérimentation animale dit tout : nous avons besoin d'un nouveau paradigme dans la recherche médicale. **Nous devons arrêter d'essayer de créer artificiellement des " modèles " animaux de maladies humaines qui ne sont jamais les mêmes maladies qui surviennent naturellement chez les humains.**

Nous devons embrasser les nouvelles technologies qui nous permettent d'étudier la biologie humaine et les maladies humaines. Ces technologies incluent l'intelligence artificielle, les êtres humains virtuels, les body on a chip humains, les organoïdes imprimés en 3D et bien d'autres. Je crois vraiment que ces technologies révolutionneront la médecine et la santé humaine.

Deuxièmement, **l'opinion publique désapprouve toujours plus l'expérimentation animale.** Le sondage Gallup qui analyse cet aspect chaque année, a révélé une augmentation croissante de la désapprobation publique depuis 2001. Avec les changements climatiques, la destruction de l'environnement et la pandémie, on nous rappelle quotidiennement l'impact de nos pratiques sur la vie des animaux. Les jeunes générations veulent du changement : une nouvelle éthique et une vision du monde qui embrasse la compassion pour les animaux. Nous avons conduit une étude pilote sur des étudiants en biomédecine et nous avons constaté qu'ils préfèrent se former en recherche médicale spécifique aux humains plutôt que de faire des tests sur les animaux. La raison principale qu'ils ont invoquée est leur préoccupation pour la souffrance des animaux. Donc cette étude (même si pilote) et le sondage Gallup suggèrent que les futurs scientifiques travailleront probablement avec des techniques différentes de l'expérimentation animale. L'analyse du marché montre aussi que le CAGR pour les tests sur les êtres humains (1) croît à un rythme bien plus rapide que celui des tests sur les animaux. Le marché du travail futur sera celui de la recherche basée sur la biologie humaine.

**ID** : Malgré les " preuves toujours plus évidentes de l'inefficacité " de l'expérimentation animale, pourquoi est-elle encore utilisée aujourd'hui par les chercheurs de grandes institutions telles que le NIH (National Institutes of Health) et la FDA ?

**AA** : Parce qu'il s'agit de bureaucratie ! Nous savons combien le gouvernement est lent à changer. Il existe une mentalité culturelle bien ancrée dans la communauté biomédi-

cale qui ne réussit pas à voir au-delà de l'expérimentation animale. Durant mes années à la FDA, je ne peux pas vous dire combien de conversations internes nous avons eues, dans lesquelles mes collègues admettaient que l'expérimentation animale n'est absolument pas prédictive des résultats chez l'humain mais ils s'y accrochent encore et je pense que c'est en grande partie dû au fait que les tests sur les animaux sont ce qu'ils connaissent. Et ce avec quoi ils se sentent à l'aise même si c'est problématique.

**ID** : Pensez-vous que l'expérimentation animale devrait être complètement interdite ou seulement rendue non obligatoire d'un point de vue légal ? En d'autres termes : devrait-elle rester une option viable pour la recherche et les tests à des fins humaines ?

**AA** : **Il arrivera un jour où nous n'utiliserons plus d'autres animaux pour les tests. C'est la bonne direction, d'un point de vue scientifique, médical et éthique.** Bien-sûr, parfois ce que nous découvrons chez un autre animal est également ce que nous découvrons chez l'humain, et je crois que beaucoup s'accrochent encore à l'expérimentation animale justement en raison de ces fois-là, dans lesquelles on trouve des ressemblances. Mais il y a un problème immense avec ce point de vue. Pour faire une analogie, c'est comme si vous vous trouviez devant un casino et de temps en temps, quelqu'un en sort en annonçant combien d'argent il a gagné. De votre point de vue, vous pourriez penser que les jeux de hasard sont une méthode sûre pour gagner de l'argent. Mais ce que vous ne voyez pas c'est que beaucoup, beaucoup d'autres personnes sont encore dans le casino, perdant de l'argent – échouant – jour après jour. Pour juger de l'efficacité de l'expérimentation animale, nous devons l'examiner dans son entier, de façon systématique. Lorsque des études systématiques sont menées, celles-ci démontrent de manière accablante l'inefficacité de l'expérimentation animale en tant qu'outil de prédiction en matière de santé humaine. Des milliards de dollars fournis par nos impôts sont pratiquement jetés par les fenêtres pour une pratique qui n'a rien de scientifique. Imaginez combien nous serions plus avancés si au contraire nous utilisions ces milliards et les brillants esprits scientifiques pour nous concentrer sur la biologie humaine.

**ID** : Cette transition devra-t-elle se faire d'un jour à l'autre ou de façon graduelle mais décisive ? Les institutions et les chercheurs sont-ils équipés pour cela ? Dans le cas contraire, comment peuvent-ils être soutenus ?

(1) CAGR = Compounded Average Growth Rate. Il s'agit du taux de croissance annuel composé. En pratique, il s'agit d'un indicateur qui permet de savoir s'il vaut la peine ou non d'investir dans quelque chose. Le sentiment est que pour les investisseurs, pour ceux qui veulent faire de l'argent, il devient de plus en plus rentable d'investir dans les sociétés qui réalisent des expériences sur du matériel humain et de moins en moins dans celles qui ont recours à la vivisection.

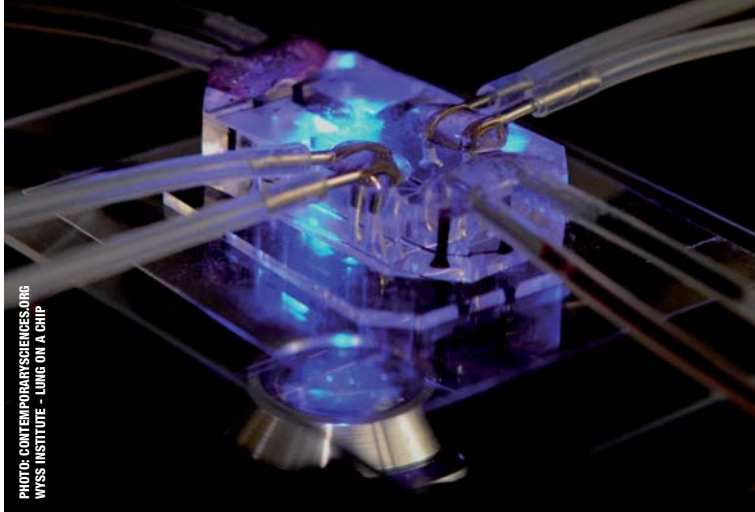


PHOTO: CONTEMPORARYSCIENCES.ORG  
WYSS INSTITUTE - LUNG ON A CHIP

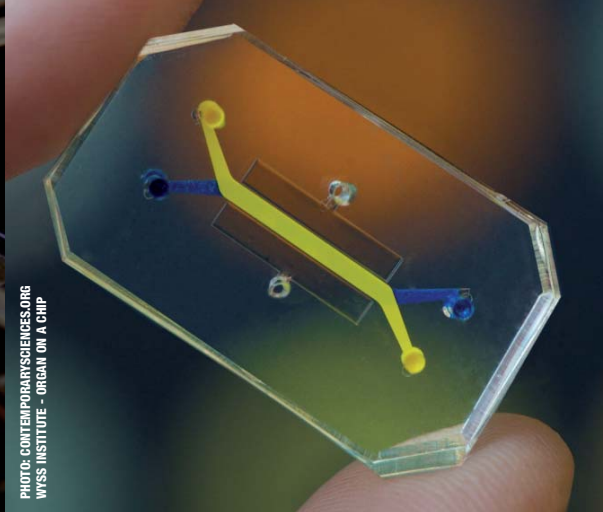


PHOTO: CONTEMPORARYSCIENCES.ORG  
WYSS INSTITUTE - ORGAN ON A CHIP

**AA** : En pratique, il s'agira d'une transition. De nombreux centres académiques et firmes se concentrent sur les nouvelles technologies dont j'ai parlé plus haut pour la recherche. La transition est donc déjà en cours.

**ID** : Quels sont les risques à ne pas effectuer d'expériences sur les animaux non humains ? Quels sont les risques des tests tant pour les êtres humains que pour les animaux non humains ?

**AA** : Il n'y a pas d'inconvénients. En employant nos ressources dans des méthodes de recherche pertinentes pour les humains, nous disposerons de méthodes capables de mieux prédire si un médicament sera sûr et efficace pour les humains, de nous aider à mieux comprendre la pathologie des maladies humaines et de nous aider à mieux prévenir et traiter les maladies qui nous affligent. Et nous le ferons de manière moins cruelle.

**ID** : Pouvez-vous nous parler de la contribution et du succès du CCS dans l'introduction de la loi bipartisane sur la modernisation de la FDA en 2021 ? Quel est son objectif et dans quelle mesure êtes-vous convaincue qu'elle deviendra une loi ?

**AA** : Nous sommes le leader scientifique de la loi sur la modernisation de la FDA. Nous avons créé un consortium de groupes scientifiques qui la soutiennent. La loi a été présentée à la Chambre des représentants au printemps 2021 puis au Sénat en octobre de la même année, avec un soutien bipartisan lequel, comme on peut l'imaginer, est une rareté de nos jours !

Le projet de loi modifie le Federal Food, Drug, and Cosmetic Act (FFDCA) de 1938. Actuellement, le FFDCA prévoit le recours à des tests sur les animaux pour évaluer la sécurité et l'efficacité de nouveaux médicaments avant l'expérimentation clinique. Toutefois, la science de la recherche biomédicale s'est transformée de manière substantielle depuis que le FFDCA a été promulgué durant la Grande Dépression et comprend à présent une diversité de méthodes d'expérimentation de pointe qui se basent sur la biologie humaine et peuvent prédire mieux que les tests sur les animaux comment les humains réagiront aux médicaments. La modification et la mise à jour du FFDCA élargiront les

possibilités pour les promoteurs de médicaments d'utiliser les méthodes de test plus prédictives en matière de sécurité et d'efficacité chez l'homme. Comme le projet de loi bénéficie d'un large soutien bipartisan, nous sommes convaincus qu'il sera adopté. Chaque représentant auquel j'ai parlé comprend pourquoi le FFDCA doit être mis à jour. C'est tout simplement sensé.(2)

**ID** : Quel type de soutien avez-vous reçu que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du domaine de la recherche ? Et quelles ont été les réactions opposées ?

**AA** : Il y aura toujours des " haineux ". Ceux qui sont restés ancrés dans leurs schémas et qui essayeront de nous contrecarrer. Franchement, je ne m'intéresse pas à ces personnes et à ces institutions. Au CCS, nous travaillons avec ceux qui peuvent imaginer une science meilleure, ceux qui regardent vers le futur pas vers le passé. Et chaque jour c'est un autre groupe académique, une firme ou un scientifique qui a le courage de dire qu'ils ont besoin d'une science meilleure. Nous devons abandonner l'expérimentation animale. Grâce à notre approche au CCS, les institutions qui veulent travailler avec nous pour créer un nouveau paradigme dans la science médicale ne manquent pas.

**ID** : Outre le fait que le CCS est " pionnier d'un changement de paradigme... qui remplace l'expérimentation animale ", quels autres secteurs le CSS pourrait-il envisager de soutenir ?

**AA** : Posez-moi cette question dans deux ans. Nous évaluons les options... Pour l'instant je ne peux rien dire d'autre !

**SOURCE** : DECOUPLING FROM ANIMAL TESTING AND MAKING MEDICAL RESEARCH HUMAN-SPECIFIC: A CONVERSATION WITH AYSHA AKHTAR - HARVARD HEALTH POLICY REVIEW (HHPRONLINE.ORG)

TRADUIT EN ITALIEN PAR **NORMAN LIPARI**

(2) Le 23 décembre dernier, la Chambre des représentants des États-Unis a donné son approbation définitive au "FDA Modernization Act 2.0", qui innove le processus d'approbation des médicaments et promet une réduction drastique de l'utilisation de chiens, primates et autres animaux dans les tests de laboratoire ; cela ouvrira également la voie au développement de médicaments utilisant des méthodes human-basées (basées sur l'humain) et épargnera à des millions d'animaux d'immenses souffrances ainsi que la mort.



# Chats en laisse : Une bonne idée ?

On rencontre de plus en plus de personnes qui se promènent avec leur chat en laisse, **comme s'il s'agissait de chiens**.

C'est un  **sujet très débattu qui mérite qu'on l'approfondisse**  en tenant compte de manière objective du point de vue du chat, de ses caractéristiques éthologiques et du bien-être de l'espèce.

Partons justement de cela, de la réelle nécessité de bien-être psychophysique du chat.  **Les chats sont par nature des êtres territoriaux qui aiment la liberté et prendre des décisions en toute autonomie.**  Si on observe un chat domestique laissé libre d'agir, on constatera qu'il vit l'environnement intérieur et extérieur dans une grande continuité :  **il choisit seul quand rester à l'intérieur et quand sortir à l'extérieur.**  Au cours de la journée,  **ce va-et-vient cadencé est fonctionnel pour différentes activités**  : se reposer, faire sa toilette, manger à la maison en sécurité, patrouiller sur son territoire (une surveillance qui se fait selon des itinéraires préférentiels) en marquant de façon répétée ses frontières. Il ne s'agit donc pas d'une simple sortie de détente mais d'un véritable travail, très important pour l'animal.

**Les chats ne pénètrent pas volontiers dans des lieux qu'ils ne connaissent pas, en effet les endroits inconnus sont source d'angoisse**  pour les félins car ils ne peuvent pas prévoir de manière anticipée d'éventuels risques. Ce seul aspect devrait déjà faire réfléchir au fait qu'emmener en promenade un chat en laisse peut le mettre en grande difficulté et que c'est une habitude qui ne convient pas à sa nature. Nous devons aussi nous rappeler que  **le chat est un prédateur mais également une proie.**  Sa technique de défense face aux prédateurs vient de sa capacité physique à pouvoir faire de grands bonds, grimper et se placer ainsi " hors de portée " mais aussi de ses dons de mimétisme, trouvant des cachettes et se rendant invisible et inaccessible. On peut par conséquent comprendre que pour un



chat, s'aventurer attaché sur des territoires inconnus, sans avoir la possibilité d'utiliser ses techniques de défense voire même être exposé à des situations chaotiques comme le trafic n'est pas vraiment une promenade de santé et sur ce point tous les professionnels du domaine s'accordent.  **S'il est vrai que certains chats s'habituent à la laisse si éduqués dès leur plus jeune âge**  et grâce à une grande adaptabilité qui leur permet de compenser les déficits liés à cet instrument, nous devons nous rendre compte que dans tous les cas  **nous leur imposons notre choix.**  En fait, relativement peu de chats réussissent à s'habituer à sortir attachés, ce qui nous met face à la question non négligeable suivante : ce chat choisirait-il de nous suivre également sans laisse ? Il existe beaucoup de chats, surtout ceux qui cohabitent avec un chien, qui aiment énormément suivre leurs humains en promenade aux alentours



SUR LA PHOTO  **RED**  ET  **NENA** , CHATS DU QUARTIER QUI ACCOMPAGNENT LA CHIENNE  **ERICA**  DURANT SES PROMENADES QUOTIDIENNES.

de la maison. Mais ils le font en totale autonomie, prêts à se cacher si quelque chose les dérange. Parfois ils s'éloignent aussi plus que s'ils étaient seuls mais à un certain moment ils s'arrêtent car ils sentent être arrivés à la limite du territoire qu'ils reconnaissent, attendent ou rentrent à la maison. Cela signifie que le chat nous accompagne jusqu'où il en a envie, jusqu'où il se sent bien et surtout quand lui le veut.

SABRINA PIACENTE COORDINATRICE DU GAR

Vous souhaitez  
**soutenir**  
nos activités ?

Vous pouvez utiliser le bulletin de versement joint à cette revue, ou alors par e-banking :  
code IBAN:  **CH85 0900 0000 6900 1810 7**   
code BIC:  **POFICHBEXXX / mention: « GAR ».**

**GAR**  
[www.gar-ti.ch](http://www.gar-ti.ch)  
[gruppoaiutorandagi@gmail.com](mailto:gruppoaiutorandagi@gmail.com)



Nos t-shirts transmettent un message d'amour universel :

les animaux sont des amis, pas de la nourriture !



CHF **23**.00

T-shirt 100% coton  
145 g/m<sup>2</sup>

Logo ATRA sur la manche gauche.

Modèle FEMME et HOMME

Couleurs disponibles :

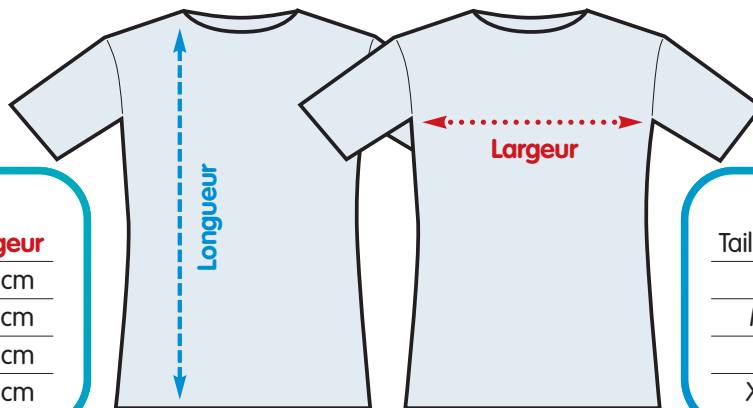
**Turquoise** (Real Turquoise)

**Gris foncé** (Dark Grey)

Tailles : **S, M, L, XL**

## COMMENT FAIRE POUR CHOISIR LA BONNE TAILLE ?

MESURE À PARTIR DU COL / PEUT VARIER DE +/- 2,5 CM



### Modèle FEMME

Taille	Longueur	Largeur
S	60 cm	44 cm
M	62 cm	47 cm
L	64 cm	50 cm
XL	66 cm	53 cm

### Modèle HOMME

Taille	Longueur	Largeur
S	70 cm	50 cm
M	72 cm	53 cm
L	74 cm	56 cm
XL	76 cm	59 cm

### Comment entretenir ces produits ?

Laver sur cycle délicat à 30°C, maximum 40°C • Repasser à l'envers avec un fer non chaud, soit jusqu'à une température maximale de 110°C, de préférence sans vapeur • Ne pas utiliser d'eau de Javel, le vêtement doit uniquement être lavé avec une lessive pour linge de couleur ou délicat • Le vêtement est adapté au séchoir





CHF 18.00

MODELE UNISEXE **ENFANT**

## FRIENDS NOT FOOD

Uniquement disponible en Vert (Kelly Green)

Taille **3/4 ans** :

longueur 43\* cm / largeur 33 cm\*

Taille **7/8 ans** :

longueur 51 cm\* / largeur 39 cm\*

\* peut varier de +/- 2,5 cm



**Coupe-vent ATRA**

Pliable dans sa poche centrale réversible

Tissu : 100% polyester

Couleurs : **bleu, orange**

Tailles : **XS/S (seulement bleu)**

CONSEILLÉ POUR LES FEMMES

**M/L**

CONSEILLÉ POUR LES HOMMES

CHF 35.00



CHF 42.00

**Sac à dos ATRA**

Avec inserts réfléchissants pour une grande visibilité nocturne

Matière : polyester et tissu réfléchissant en polyuréthane

Grandeur : **29 x 18 x 42 cm**

Volume : **21L**



CHF 24.00

**Bonnet ATRA**

Matière: 95% coton, 5% élasthanne

Couleur : **noir**

Taille **unique**



**Sweat-shirt à capuche ATRA**  
Tissu doux et résistant,  
adapté aux lavages fréquents,  
finition anti-peluches.

Poche ventrale avec emplacement  
pour écouteurs.

Tissu: 65% polyester, 35% coton

Couleurs : **rouge, noir**

Modèle **unisexe**

Tailles en **rouge** : **S, M, L**

Tailles en **noir** : **S, M, L, XL**



CHF **52**.00

## Talon de commande

INDIQUER LE MODÈLE, LA COULEUR ET LA QUANTITÉ DÉSIRÉS

Renvoyer à : **ATRA - Via Capelli, 28 - 6900 Lugano** - Fax **091 9701946** - email: [infoatra@bluemail.ch](mailto:infoatra@bluemail.ch)

PRÉNOM		NOM DE FAMILLE	
TÉLÉPHONE		E-MAIL	
RUE			
NPA	VILLE	SIGNATURE	

OBJET	COULEUR	TAILLE				QUANTITÉ
<b>T-SHIRT FEMME</b>	<input type="checkbox"/> Turquoise	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> L	<input type="checkbox"/> XL	
	<input type="checkbox"/> Gris foncé	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> L	<input type="checkbox"/> XL	
<b>T-SHIRT HOMME</b>	<input type="checkbox"/> Turquoise	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> L	<input type="checkbox"/> XL	
	<input type="checkbox"/> Gris foncé	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> L	<input type="checkbox"/> XL	
<b>T-SHIRT ENFANT</b>	<input type="checkbox"/> Vert	<input type="checkbox"/> 3/4 ans		<input type="checkbox"/> 7/8 ans		
	<b>SWEAT-SHIRT</b>	<input type="checkbox"/> Noir	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> L	<input type="checkbox"/> XL
	<input type="checkbox"/> Rouge	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> L	-	
<b>COUPE-VENT</b>	<input type="checkbox"/> Bleu	<input type="checkbox"/> XS/S	<input type="checkbox"/> M/L	-	-	
	<input type="checkbox"/> Orange	-	<input type="checkbox"/> M/L	-	-	
<b>BONNET</b>	<input type="checkbox"/> Noir	Taille unique				
<b>SAC À DOS</b>	<input type="checkbox"/> Noir/Argenté					

**SVP : ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES**

**PS : LES FRAIS POSTAUX SONT EN SUS !**



Si vous désirez des informations, visiter le refuge, adopter l'un de nos animaux, faire un peu de bénévolat ou vous proposer comme famille d'accueil (dans le canton de Neuchâtel), vous pouvez vous adresser à Elena au No **076 496 03 42** ou écrire un mail à : [elena@lacollineauxlapins.info](mailto:elena@lacollineauxlapins.info)



# 15 bougies pour le refuge didactique

Le premier janvier 2023, mon refuge a fêté ses 15 années d'existence. 15 ans de travail et d'engagement pour aider les lapins abandonnés et maltraités mais aussi pour diffuser les bonnes informations aux propriétaires, vétérinaires, zoothérapeutes ou gardiens d'animaux.

Pour écrire cet article, je suis allée chercher dans les méandres de mon ordinateur le projet avec lequel j'ai participé en 2009 à un concours organisé par la Société des vétérinaires neuchâtois, concours que j'ai remporté et qui m'a donné le soutien nécessaire pour lancer définitivement le refuge créé une année auparavant. Le projet présentait la création d'un " **refuge didactique** " où non seulement les lapins en difficulté seraient recueillis mais où l'on proposerait aussi des activités dans le but de faire connaître les exigences de ces animaux, leur comportement, comment ils vivent et mangent, comment ils interagissent avec les humains, etc. afin d'éviter les si nombreux abandons dus à l'ignorance. Je proposais des ateliers pour enfants, des cours de formation, des stages ou encore du bénévolat auprès des animaux. Si on y pense aujourd'hui, il s'agissait d'un projet visionnaire et ambitieux que j'ai toutefois réussi à réaliser dans son intégralité au fil des ans. Durant ces 15 années de travail, j'ai fait de nombreuses expériences intéressantes, j'ai rencontré des personnes que je n'aurais probablement pas eu l'occasion de croiser. Et j'ai accueilli plus de 1.000 animaux en difficulté qui m'ont tant appris et pour lesquels j'ai essayé de faire de mon mieux avec les petits moyens à disposition. Tant de choses se sont passées en 15 ans et même si les animaux abandonnés sont malheureusement encore nombreux, il me semble qu'à présent les gens s'informent un peu mieux avant d'acquérir un lapin. Je le vois à travers les appels

que je reçois, les e-mails auxquels je réponds, les messages sur les réseaux sociaux, les visiteurs du refuge. Même les vétérinaires s'intéressent maintenant plus aux lapins et les soignent avec de meilleures compétences qu'il y a quelques années. **D'autres refuges, dans différentes régions de Suisse, ont par la suite rejoint le mien, créant ainsi un réseau spécifique pour les lagomorphes.** J'aime à penser que dans ce petit - mais important - bond en avant on trouve la petite patte poilue de la Colline aux lapins et tout le travail dévolu avec humilité et persévérance non seulement par moi-même mais aussi par toutes les personnes qui m'ont accompagnée durant ces années et qui encore aujourd'hui jouent un rôle important dans le combat que nous menons. A eux et à vous vont mes remerciements les plus sincères. Et que souhaiter pour le futur de mon refuge ? Je vous le confesse, chers lecteurs d'Orizzonti, je ne sais pas ce que nous réserve l'avenir mais j'ai l'espoir de continuer à réaliser des projets, peut-être utopiques sur le papier mais qui avec persévérance et engagement peuvent devenir réalité. Je vous laisse avec cette phrase qui m'a toujours guidée et m'a donné confiance durant ces années, qui m'a donné la force de ne jamais abandonner : " **Quand vous regardez, regardez loin et même quand vous pensez que vous regardez loin, regardez encore plus loin !** " Robert Baden-Powell (fondateur du scoutisme).

**ELENA GRISAFI-FAVRE**, VICE-PRÉSIDENTE DE L'ATRA  
PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION LA COLLINE AUX LAPINS & CIE



## Si vous souhaitez nous soutenir

vous pouvez nous aider en adressant vos dons à : Association la Colline aux Lapins - 2053 Cernier  
CCP: 10-171903-3 / IBAN: CH36 0900 0000 1017 1903 3 / Mention : " Refuge didactique "



# Mieux vaut manger mieux !



C'est à nouveau l'heure de notre rendez-vous avec la rubrique culinaire de la Cheffe **Paola Marchisio** qui nous propose deux délices pour saluer l'hiver et embrasser l'arrivée du printemps ! **Des recettes savoureuses et délicieuses**, à essayer absolument, riches en ingrédients simples et sains.

## Plumcake salé aux courgettes, menthe et graines de tournesol

### Ingrédients

- 280 g de farine de blé semi-complète ou complète
- 260 g de lait de soja non sucré
- 210 g de courgettes en dés
- 28 g d'huile d'olive extra-vierge + celle pour les courgettes
- 28 g d'huile de maïs
- 18 g de levure alimentaire en flocons
- 18 g de graines de tournesol
- 10 g de levure non vanillée
- 5 g de sel
- une quinzaine de feuilles de menthe fraîche
- une pincée de curcuma

### outils de cuisine

- un moule en verre rectangulaire graissé et fariné ou recouvert de papier sulfurisé
- une carafe et une terrine où mélanger les ingrédients

### Préparation

Lavez les courgettes et coupez-les en cubes d'environ 5 mm, puis faites-les revenir dans une poêle à feu vif afin qu'ils soient croquants. Laissez refroidir. Préchauffez le four à 180°C.

Mélangez les ingrédients solides dans la terrine : la farine avec le sel, la levure en flocons, le curcuma, la moitié des graines de tournesol.

Mélangez les ingrédients liquides dans une carafe : les huiles et le lait de soja.

Versez le contenu de la carafe dans la terrine, puis ajoutez les feuilles de menthe hachées et les courgettes en dés.

Versez rapidement dans le moule à plumcake, saupoudrez la surface de la moitié des graines de tournesol restantes et faites cuire au four pendant 45'. Testez le centre du plumcake avec un cure-dent, dégustez chaud ou à température ambiante.

Difficulté : **moyenne**

Temps de préparation : **30 minutes + la cuisson**







## Ciambella aux carottes

Gâteau classique italien en forme de couronne (recette sans gluten)

### Ingrédients

**pour un gâteau Ciambella de 24 cm :**

- 120 g de farine de sarrasin
- 120 g de farine de riz
- 100 g de sucre de canne ou de coco
- 120 g d'huile de maïs
- 15 g de levure pour desserts
- 140 g de lait de soja
- 340 g de carottes bio
- 20 gouttes d'huile essentielle d'orange
- 1 pincée de sel

### outils de cuisine

- moule à Savarin
- une terrine et une carafe

### Préparation

Nettoyez bien les carottes sous l'eau courante et séchez-les.

Préchauffez le four ventilé à 170°C.

Râpez finement les carottes avec une râpe ou un hachoir électrique.

Dans une terrine, mélangez les ingrédients secs :

les farines avec la levure, le sucre et le sel.

Dans une carafe, mélangez les ingrédients liquides et humides :

l'huile, le lait de soja, l'huile essentielle d'orange et les carottes.

Versez le contenu de la carafe dans la terrine, mélangez bien et versez rapidement dans le moule. Faites cuire au four ventilé pendant 45 minutes.

Faites le test du cure-dent, si le gâteau est cuit laissez-le bien refroidir avant de le démouler.

Difficulté : **facile**

Temps de préparation : **30 minutes + la cuisson**

Choisissez de manger vegan

et économisez par jour :

**4000** litres d'eau

**9 kg** de dioxyde de carbone

**20 kg** de céréales

**3 mètres carrés** de forêt

**la vie** de nombreux animaux

...et **votre santé !**



**De bonnes choses  
pour le monde !**

# Aidez-nous à les aider !

## L'ATRA se bat pour les droits des animaux et contre toute forme de maltraitance



### Vous souhaitez nous aider ?

- **Vous pouvez souscrire** un abonnement à notre revue ou l'offrir à quelqu'un. Pour CHF 20,- seulement par année, vous contribuerez à la diffusion de la culture antivivisectionniste/animaliste et à soutenir nos combats.
- **Vous pouvez nous demander** des copies gratuites de notre journal pour les distribuer.
- **Vous pouvez participer activement** à nos manifestations ou créer des groupes locaux dans votre région (contactez-nous pour des informations).
- **Vous pouvez acheter** nos livres et/ou nos gadgets.
- **Vous pouvez soutenir par** des dons nos projets de diffusion des méthodes scientifiques, de substitution pour les cours didactiques et d'autres domaines d'expérimentation.

### Vos dons en faveur de l'ATRA peuvent être déduits des impôts !

#### ■ Impôt fédéral direct :

**Personnes physiques** : les dons faits en faveur de l'ATRA sont déductibles si les prestations de l'année atteignent au moins 100.- francs et ne dépassent pas 20% du revenu imposable après déduction des charges déductibles (art. 33 lett. 1 LIFD).

**Personnes juridiques** : la déduction des dons à une organisation d'utilité publique exemptée d'impôt se limite à 20% du bénéfice net (art. 59 lett. c LIFD).

#### ■ Impôts cantonaux et communaux :

les dons à une organisation d'utilité publique peuvent être déduits dans les limites déterminées par le droit cantonal (art. 9 cpv. 2 lett. I LAID).

**Une attestation de don sera envoyée sur demande à partir d'un montant annuel égal ou supérieur à CHF 100.-**

### Testament en faveur des animaux

Le testament est un document qui permet d'établir la destination de ses biens après son décès.

Il y a trois moyens de faire un testament selon le code civil suisse :

- un testament **holographe**
- un testament **public** (QUI DOIT ÊTRE FAIT PAR UN NOTAIRE)
- un testament **verbal** (NE PEUT ÊTRE FAIT QU'EN CAS DE RISQUE DE MORT IMMINENTE ET QUAND IL EST IMPOSSIBLE DE FAIRE LE TESTAMENT SOUS UNE AUTRE FORME).

**Le testament holographe est le plus courant car c'est le plus simple.** Il suffit en effet de rédiger à la main sur papier blanc le titre « testament ». Puis vous énumérez les personnes ou les associations auxquelles vous souhaitez léguer une certaine somme ou des biens

**Il est important de signer et de dater ce document.** Aucune correction ne peut être faite (comme par exemple biffer une ligne et écrire un nouveau texte à la place). En cas d'erreur, il faut recommencer l'ensemble du texte.

**Des témoins ou le recours à un notaire ne sont pas nécessaires.**

Il suffit de déposer le document dans une banque, chez un notaire ou de le remettre à une personne de confiance qui, en cas de décès, veillera à faire publier le testament. Il est possible de s'informer dans votre commune pour savoir où remettre votre testament (cela varie d'un canton à l'autre).



#### Testament

**exemple**

Je, soussignée, Lara Bianchi, née le 10 décembre 1926, Originaire de Chiasso, domiciliée à Lugano, via Motta 10, déclare que ma dernière volonté est de léguer Fr. .... (montant en toutes lettres) en faveur des animaux (ou de la lutte contre la vivisection) à l'association ATRA ayant actuellement son siège à Lugano - président Max Molteni, compte courant postal Numéro 69-1810-7 ou : 1/3 de mes biens en faveur de...  
Lugano, le 3 janvier 2018

Lara Bianchi : (signature)



Livres

VIVISECTION

- \_\_\_ HOLOCAUSTE (la vivisection aujourd'hui), de Milly Schär-Manzoli, CHF 10.-
- \_\_\_ CRIMES MEDICAUX (cobayes humains), de Milly Schär-Manzoli, CHF 10.-
- \_\_\_ NOUS SOMMES TOUS DES COBAYES, du Dr. L. Bon de Brouwer, CHF 23.-
- \_\_\_ EXPERIMENTATION ANIMALE: POURQUOI ET COMMENT L'ABOLIR (l'escroquerie de la vivisection), du Dr. Vernon Coleman, CHF 12.-
- \_\_\_ TUER POUR POSSEDER (philosophie de la vivisection), du Prof. Bruno Fedi, CHF 8.50
- \_\_\_ L'EXPERIMENTATION ANIMALE (la vivisection dans les siècles), du Dr. Gennaro Ciaburri, CHF 13.-
- \_\_\_ MARCHANDS DE MORT (recherche spatiale et militaire), de Milly Schär-Manzoli, CHF 7.50
- \_\_\_ BEAUTE SANS CRUAUTE (cosmétiques), de Milly Schär-Manzoli, CHF 7.50
- \_\_\_ LES LIAISONS DANGEREUSES (manipulations génétiques), de Milly Schär-Manzoli, CHF 8.50
- \_\_\_ TOXICITE LEGALE 1 (les méthodes de remplacement), du Dr. Massimo Tettamanti, (disponible seulement en italien ou en allemand). Indiquez svp la langue (I \_\_\_\_ / A \_\_\_\_ ) CHF 8.50
- \_\_\_ TOXICITE LEGALE 2 (les méthodes de remplacement), du Dr. Massimo Tettamanti, CHF 8.50
- \_\_\_ TOXICITE LEGALE 3 (banque des tissus), du Dr. M. Tettamanti, CHF 25.-
- \_\_\_ SCIENCE SANS FRONTIERES (les médecins de la LIMAV, congrès de Zurich et de Lugano), CHF 16.-
- \_\_\_ POUR L'AMOUR DE LA SCIENCE ET DES ANIMAUX (actes du congrès médical de Lausanne), CHF 9.-
- \_\_\_ POUR UNE MEDECINE À LA MESURE DE L'HOMME (actes du congrès médical LIMAV), CHF 9.-
- \_\_\_ LOBBY (vivisection et questions économiques), de Milly Schär-Manzoli, CHF 5.-
- \_\_\_ VIVISECTION : QUESTIONS ET REPONSES (brochure), CHF 6.-

MEDICAMENTS, THERAPIES NATURELLES

- \_\_\_ LE VEAU D'OR (guide des médicaments dangereux), de Milly Schär-Manzoli, CHF 10.-
- \_\_\_ LE TABOU DES VACCINATIONS (dommages des vaccins, prévention naturelle), de Milly Schär-Manzoli, CHF 10.-
- \_\_\_ LA MAFIA SANITAIRE (la mafia du cancer, thérapies naturelles), de Milly Schär-Manzoli, CHF 10.-
- \_\_\_ SIDA-STORY (origines du virus, fraudes, médecine naturelle), de Milly Schär-Manzoli, CHF 8.50
- \_\_\_ APOCALYPSE EBOLA (histoire du virus Ebola), de Milly Schär-Manzoli, CHF 7.50
- \_\_\_ VACHE FOLLE (EBS, maladie de Creutzfeld-Jakob), de Milly Schär-Manzoli, CHF 6.50
- \_\_\_ NOTRE SANTE GRACE AUX ANIMAUX (Zoothérapie), du Prof. Francis Dessart, CHF 8.50
- \_\_\_ NATURE ET CAUSE DES MALADIES, du Dr. Jacqueline Bousquet, CHF 6.50
- \_\_\_ VACCINS: UNE AFFAIRE SORDIDE ?, du Dr. L. Bon de Brouwer, CHF 5.-
- \_\_\_ MÉDECINE QUANTIQUE (brochure), de Wladimir Zhoukowsky et Agostino Gargioni, CHF 5.-
- \_\_\_ DE LA FABRIQUE À LA FOURCHETTE (alimentation végétarienne), CHF 12.-

LITTÉRATURE

- \_\_\_ UNE SEULE TERRE, UNE MÊME VIE (paix, écologie et protection animale), du Prof. Francis Dessart, CHF 12.-
- \_\_\_ ANIMAUX : AMIS ET COMPAGNONS DE NOTRE VIE, du Prof. Francis Dessart, CHF 7.50
- \_\_\_ FALCO (conte), de Milly Schär-Manzoli, CHF 5.-
- \_\_\_ LE CHOIX (conte), de Milly Schär-Manzoli, CHF 5.-
- \_\_\_ LA NUIT DE NOEL (conte), de Armando Rudi, CHF 5.-
- \_\_\_ PLAIDOYER POUR LA VIE (poèmes, articles et réflexions), de Aimée Guerin, CHF 23.-
- \_\_\_ LES ANIMAUX NE SONT PAS DES JOUETS (album à colorer pour enfants), CHF 8.-

- \_\_\_ UN PLONGEON DANS L'OCEAN (pour enfants), de Ursula Moghini, CHF 18.-
- \_\_\_ JE COLORIE MON LAPIN (livre à colorer pour enfants), CHF 8.-

Vidéos, DVD

- \_\_\_ L'ENFER DES LABORATOIRES (horreurs et dangers de la vivisection), CHF 12.-
- \_\_\_ LE MASSACRE DES INNOCENTS 1 (vivisection, corrida, fêtes populaires, fourrures, phoques, rhinocéros, éléphants, etc.), CHF 12.-
- \_\_\_ LE MASSACRE DES INNOCENTS 2 (vivisection, restaurants chinois, kangourous, otaries, transports d'animaux d'abattoir, cirques, zoos, manipulation génétique, etc.), CHF 12.-
- \_\_\_ LE MASSACRE DES INNOCENTS 3 (vivisection, greffes, chiens et chats massacrés pour commercialiser leurs peaux, couvertures de peaux de chats, ours, chasse au renard, opinion de médecins, etc.), CHF 12.-

Merchandising

- \_\_\_ CARTES DE VOEUX ATRA (7 cartes doubles en couleur), CHF 12.-
- \_\_\_ CARTES POSTALES ATRA en couleur, set 3 cartes sujets d'animaux, CHF 3.-
- \_\_\_ STYLO À BILLE BLEU « Abolition de la vivisection », CHF 3.-
- \_\_\_ AIMANT ATRA, CHF 5.-
- \_\_\_ SAC À PROVISIONS en coton naturel, CHF 9.-
- \_\_\_ COLLIER réglable avec bandana, cm 20x14, CHF 12.-
- \_\_\_ ECUELLE de VOYAGE, CHF 14.-
- \_\_\_ Sweat-shirt:
  - \_\_\_ Noir (Tailles: S - M - L - XL) CHF 52.-
  - \_\_\_ Rouge (Tailles: S - M - L) CHF 52.-
- \_\_\_ Coupe-vent:
  - \_\_\_ Bleu (Tailles: XS/S - M/L) CHF 35.-
  - \_\_\_ Orange (Tailles: XS/S - M/L) CHF 35.-
- \_\_\_ Bonnet, noir, CHF 24.-
- \_\_\_ Sac à dos, noir/argenté, CHF 42.-
- \_\_\_ Eco masques ATRA, femme noir / blanc, NON HOMOLOGUÉS CHF 10.-
- \_\_\_ Eco masques ATRA, homme noir / blanc, NON HOMOLOGUÉS CHF 10.-
- \_\_\_ T-SHIRTS FRIENDS NOT FOOD
  - \_\_\_ Modèle Femme, Dark Grey (Taille: S, M, L, XL) CHF 23.-
  - \_\_\_ Modèle Femme, Real Turquoise (Taille: S, M, L, XL) CHF 23.-
  - \_\_\_ Modèle Homme, Dark Grey (Taille: S, M, L, XL) CHF 23.-
  - \_\_\_ Modèle Homme, Real Turquoise (Taille: S, M, L, XL) CHF 23.-
  - \_\_\_ Modèle Enfant (unisex), Kelly Green (Taille: 3/4 ans - 7/8 ans) CHF 18.-
- \_\_\_ Porte-clés en bois, CHF 10.-
  - \_\_\_ Gecko, Libellule, Chat, Lapin, Chien

Autocollants

- \_\_\_ Autocollants ATRA POUR ENVELOPPES, 30 autocollants, CHF 3.-
- \_\_\_ Autocollants ATRA LETTRES ALPHABET ET ANIMAL en couleur (la pièce, SVP indiquez la lettre !), CHF 3.-
- \_\_\_ Autocollants ATRA POUR VOITURE « Dog on board », CHF 3.-
- \_\_\_ Autocollants ATRA « Dog Welcome », CHF 5.-
- \_\_\_ Autocollants ATRA « Go Veg », CHF 3.-
- \_\_\_ Autocollant ATRA Alternatives exist, CHF 3.50-
- \_\_\_ Autocollants ATRA Animal lovers, CHF 3.50-

Retrouvez  
notre catalogue  
sur internet :  
[www.atra.info](http://www.atra.info)



# Talon de commande

Inscrivez votre commande sur la page du catalogue et envoyez-la avec le talon à: **ATRA - Via Capelli, 28 - 6900 Lugano**

LIVRES  VIDEO VHS  MERCHANDISING  AUTOCOLLANTS

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

RUE \_\_\_\_\_ LOCALITÉ \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

SIGNATURE \_\_\_\_\_

L E S F R A I S D ' E N V O I S E R O N T A J O U T É S .

## Abonnement à Orizzonti

Pour s'abonner à Orizzonti il suffit simplement de remplir ce coupon et de l'envoyer à : **ATRA - Via Capelli, 28 - 6900 Lugano**  
Prix de l'abonnement (4 numéros par an) CHF 20.- (Etranger UE : euro 20.- / Extra UE : euro 30.-)

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

RUE \_\_\_\_\_ LOCALITÉ \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

SIGNATURE \_\_\_\_\_

**JE SOUHAITE m'abonner à Orizzonti et le recevoir en :**  ITALIEN  FRANÇAIS  ALLEMAND

Je paierai les CHF 20.- (Etranger UE : euro 20.- / Extra UE : euro 30.-) de l'abonnement, dès que je recevrai le bulletin de versement.

## Orizzonti partout et pour chacun !

**Un abonnement à Orizzonti, un cadeau idéal !** Vous contribuerez ainsi à une propagande efficace en faveur des droits des animaux et offrirez un cadeau utile à vos amis.

Remplissez le bulletin et renvoyez-le à : **ATRA - Via Capelli, 28 - 6900 Lugano**

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

RUE \_\_\_\_\_ LOCALITÉ \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

SIGNATURE \_\_\_\_\_

**J'OFFRE un abonnement à Orizzonti en :**  ITALIEN  FRANÇAIS  ALLEMAND **à :**

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

RUE \_\_\_\_\_ LOCALITÉ \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

Je paierai les CHF 20.- (Etranger UE : euro 20.- / Extra UE : euro 30.-) de l'abonnement, dès que je recevrai le bulletin de versement.

GAB CH-6900 LUGANO  
Posta CH SA



Associazione svizzera per l'abolizione della vivisezione  
Schweizer Vereinigung für die Abschaffung der Tierversuche  
Association suisse pour l'abolition de la vivisection

# OUI

## à l'interdiction d'importer du foie gras

*La cruauté envers les animaux n'est pas un plaisir !*



Pour le bien-être des animaux !  
Pour notre agriculture !  
Pour nos valeurs !



www.initiative-foie-gras.ch



# OUI

## à l'interdiction d'importer de la fourrure provenant d'animaux maltraités

Pour le bien-être des animaux !  
Pour nos valeurs !



www.initiative-fourrure.ch

INITIATIVES À SIGNER !

SVP, ECRIVEZ EN MAJUSCULES ! • SVP, ECRIVEZ EN MAJUSCULES ! • SVP, ECRIVEZ EN MAJUSCULES !